

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

12 NOVEMBRE 2015

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Lancement d'une
procédure de délégation
de service public pour
l'exploitation des crèches
des Comtes d'Auvergne et
Gramont**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 novembre 2015
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 13 novembre 2015
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 novembre 2015

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général
des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille quinze, le 12 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 novembre deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD*, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Madame PEUGNET, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame CLECH, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 15 H 00, les procès-verbaux des séances du 24 septembre 2015 et 29 septembre 2015, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 15 H 01, 15 H 02, 15 H 03, 15 H 04, 15 H 05, 15 H 06 et 15 H 07)

Avaient donné procuration :

Madame RICHARD à Monsieur LAMY
Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN
Monsieur ROUSSEAU à Monsieur PETROVIC
Madame MACE à Monsieur AUDURIER
Madame TÉA à Madame de CIDRAC
Madame NASRI à Monsieur PERICARD
Monsieur LEGUAY à Monsieur MIRABELLI

Secrétaire de séance :

Madame CLECH

N° DE DOSSIER : 15 H 17

OBJET : LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES CRÈCHES DES COMTES D'AUVERGNE ET GRAMONT

RAPPORTEUR : Monsieur AUDURIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye dispose de 13 établissements municipaux d'accueil petite enfance, soit 413 places agréées réparties en 333 berceaux de crèche et 80 places de halte-garderie.

Deux établissements sont gérés par des prestataires dans le cadre de contrats de délégations de service public (DSP) :

- La crèche Gramont (40 berceaux en crèche et 6 places en halte-garderie), gérée par la société Babilou depuis le 28 août 2006,
- La crèche des Comtes d'Auvergne (48 berceaux en crèche et 7 places de halte-garderie), gérée par la société People and Baby depuis le 16 novembre 2011.

Ces deux conventions arriveront à terme le 27 août 2016.

Les prestations à la charge des délégataires pour assurer la gestion de ces deux crèches sont actuellement les suivantes :

- Gestion du personnel ;
- Accueil des enfants et des familles ;
- Demandes et recouvrement des subventions de fonctionnement ;
- Facturation, encaissement et suivi des participations familiales avec application du barème de la CAF ;
- Entretien et maintenance des locaux.

La Ville conserve la compétence d'attribution des places dans toutes les crèches communales, quel que soit leur mode de gestion.

La rémunération des délégataires est composée des éléments suivants :

- Les participations familiales ;
- La participation versée par la Ville ;
- La subvention de fonctionnement de la Caisse d'Allocations Familiales, prévue par la convention d'objectifs et de financement, signée par le délégataire ;
- La subvention de fonctionnement du Conseil Départemental des Yvelines ;
- Les éventuelles recettes annexes.

Afin d'optimiser la gestion de ces deux crèches, tant sur les aspects fonctionnels que financiers, il est envisagé d'en confier l'exploitation à un seul prestataire dans le cadre d'un contrat unique de délégation de service public.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été consultée le 3 novembre 2015 pour avis sur ce projet de délégation de service public. Les membres présents lors de la commission ont émis un avis favorable pour la gestion des crèches des Comtes d'Auvergne et Gramont en délégation de service public.

En application des articles L.1411-4 et L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur le principe de la gestion des crèches des Comtes d'Auvergne et Gramont en délégation de service public et d'autoriser Monsieur le Maire à mener la procédure de mise en concurrence et signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY votant contre,

SE PRONONCE favorablement sur le principe de la gestion des crèches des Comtes d'Auvergne et Gramont en délégation de service public et autorise Monsieur le Maire à mener la procédure de mise en concurrence et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye